

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
DE LOCMIQUELIC

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le 24 juin 2024
ID : 056-265600536-20240603-D2024_015BIS-DE

Le trois juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est rassemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 30 mai 2024

Étaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Annie BLAIZOT, Anne LE LAUSQUE, Hélène NIO, Marie-Noëlle LE HONSEC,

Absents excusés : Anne GERMAIN, Erwan MARTEIL

Absents : François NICOLLE, Joël AUDRAN

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h45. Madame BLAIZOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

D2024-015- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du 8 avril 2024 adressé le 30 mai 2024 aux membres du CCAS,

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil d'Administration le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration du 8 avril est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 3 juin 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
Le secrétaire

